

CCBE : « Le droit international n'est pas facultatif : il doit être défendu »

Les avocats européens appellent à une action urgente pour protéger le système judiciaire mondial

Lors de la réunion de son comité permanent le 27 mars, le Conseil des barreaux européens (CCBE), qui représente plus d'un million d'avocats de 46 pays, a adopté une **déclaration** ferme et sans équivoque sur la protection du droit international et de la justice, avertissant que l'ordre juridique mondial est confronté à des pressions croissantes et sans précédent.

À l'heure où les tensions géopolitiques s'intensifient, où le mépris des obligations juridiques ne cesse de croître et où la pression sur les tribunaux internationaux et les professionnels du droit s'accroît, le CCBE adresse un message clair : l'État de droit doit prévaloir sur le pouvoir.

Le CCBE exprime sa profonde inquiétude face aux tentatives visant à saper les institutions judiciaires internationales, notamment par l'intermédiaire d'intimidations, de pressions politiques et de mesures ciblant les juges, les procureurs et les avocats. Il met en garde contre le fait que de telles actions portent atteinte au cœur même de la justice et menacent le principe selon lequel nul (ni État, ni autorité, ni personne) n'est au-dessus de la loi.

La déclaration souligne également que la souveraineté n'est pas une convenance politique : c'est la pierre angulaire du droit international. Elle garantit l'égalité entre les États, les protège contre la coercition ou l'ingérence et sous-tend la coexistence pacifique.



Toute pression, toute mesure unilatérale ou tout mépris de l'intégrité territoriale affaiblit l'ordre juridique international, érode la confiance et menace la stabilité mondiale. La défense de la souveraineté est indissociable de la défense du droit international lui-même : sans elle, la justice et la coopération ne peuvent pas perdurer.

La déclaration insiste sur le fait que le droit international n'est pas une convenance politique. Il est le fondement de la justice, de la coopération et de la paix. Lorsqu'il est affaibli, nous en subissons tous les conséquences.

Le CCBE précise que la défense du droit international est une responsabilité partagée. Les tribunaux ne peuvent pas à eux seuls le faire respecter. Cela nécessite l'engagement des États, des institutions et de la profession d'avocat. « *L'érosion de l'État de droit ne commence pas par son effondrement, mais par l'indifférence face à son affaiblissement.* »

À cet égard, le **président du CCBE, Roman Završek**, a déclaré :

« *La force de la justice internationale ne se définit ni ne se mesure uniquement à l'aune des traités ou des institutions : elle se mesure dans les moments de pression, au courage de faire respecter le droit lorsqu'il est le plus menacé.* »



En savoir plus sur le CCBE | ccbe.eu

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. Fondé en 1960, le CCBE est reconnu comme porte-parole de la profession d'avocat en Europe par les institutions européennes ainsi que par les principales organisations internationales.